

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



SOMMAIRE

- 3** Éditorial
- 4** Le droit de savoir
- 6** Une mobilisation sur de nombreux fronts
 - Le conflit armé en Ukraine
 - La continuité du service malgré une cyberattaque de nos outils
 - L'accueil des rescapés de l'Ocean Viking
- 10** Nos chiffres clés et les tendances générales
- 11** Rechercher ses proches
 - Le projet « Migrants disparus » et les naufrages
- 17** Le droit de vivre en famille
 - Le projet REPAIR sur la réunification familiale
- 20** Nos opérations
 - La force de notre réseau
 - Une évaluation des besoins et des capacités RLF dans l'océan Indien
- 24** La coopération et le travail avec des partenaires
 - Le projet "Mineurs non accompagnés"
 - La sensibilisation des acteurs de l'asile
- 26** Le RLF hors les murs : les dispositifs mobiles





Communauté d'entraide, la Croix-Rouge croit en la force des liens. Nous ne sommes pas des individus isolés, comme des particules élémentaires complètement autonomes, qui vivons repliés sur nous-mêmes. Nous sommes des êtres de relation, qui avons besoin de liens pour grandir et pour nous épanouir. Des liens qui libèrent.

Parmi ces liens qui libèrent, les liens familiaux jouent un rôle particulier. Ils sont des facteurs essentiels pour notre résilience. Lorsqu'ils sont solides, nous prenons appui sur eux pour aller plus loin et nous ouvrir aux autres. Lorsqu'ils sont rompus brutalement, nous nous trouvons démunis, comme déracinés. Et le pire, c'est l'incertitude : ne pas savoir ce que sont devenus ceux que nous aimons, ne pas être en mesure de leur partager des nouvelles... Voilà un doute obsédant qui empêche d'avancer sereinement et de se reconstruire après une guerre, une catastrophe naturelle, un parcours de migration.

Avec le développement des crises de toutes sortes, les risques de ruptures familiales se multiplient et l'activité de rétablissement des liens familiaux, mission statutaire de la Croix-Rouge française, se trouve en première ligne pour accompagner les personnes vulnérables et les aider à construire leur résilience.

Le rétablissement des liens familiaux est un travail de fond qui mêle l'expertise la plus poussée, avec des techniques de recherches affinées, une gestion rigoureuse des données, une approche juridique pointue, des outils de mise en relation... C'est aussi une grande aventure humaine, où l'émotion est omniprésente. Il y a les larmes de peine lorsqu'une mère apprend par un message Croix-Rouge que son fils est décédé lors d'un parcours d'exil. Il y a les larmes de bonheur lorsqu'on favorise les retrouvailles d'une famille séparée depuis des années par un conflit armé. Il y a souvent les doutes, l'attente, l'espérance... Les bénévoles et les salariés qui se mobilisent dans le monde entier auprès des personnes qui sont à la recherche de leurs proches conjuguent une expertise de pointe et le principe d'humanité au cœur. C'est leur force.

Merci à nos bénévoles et à nos salariés pour cet engagement qui les expose à de grandes détresses et les rend témoins de grandes joies. Comme en témoigne ce rapport d'activité, ils font un travail exceptionnel pour s'adapter aux besoins croissants des requérants. Merci aux partenaires et soutiens qui rendent possible cette mission. À travers le rétablissement des liens familiaux, la Croix-Rouge rend un service essentiel, en France et partout dans le monde.

Marc Vannesson,

directeur du Développement des programmes,

directeur de l'Education, de la prévention et des liens familiaux



LE DROIT DE SAVOIR

Les données mondiales

- **Chaque minute,** nous aidons plus de quatre familles séparées par les conflits, violences, migrations et catastrophes à s'appeler.

- **Chaque heure,** le sort d'une personne disparue est clarifiée avec notre aide.

- **Chaque jour,** nous facilitons le regroupement de 13 personnes avec leurs familles.

Notre mission de rétablissement des liens familiaux constitue une mission unique dans le paysage international humanitaire. Cette mission de la Croix-Rouge française à la fois **historique, statutaire et d'intérêt général**¹ s'exerce grâce au **réseau mondial des liens familiaux** (« *Family Links Network* »). Présent dans plus de 190 pays, il est constitué de l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, des Sociétés nationales Croix-Rouge et Croissant-Rouge ainsi que des délégations du CICR à travers le monde.

Au sein de ce réseau mondial de coopération, nos actions visent à :

- **rechercher des personnes disparues ou séparées** en raison de conflits armés, de situations de violences, de catastrophes naturelles, de crises humanitaires dont les séparations sur les routes de l'exil ou lors de la fuite du pays ;
- **prévenir les séparations et maintenir** les liens familiaux par l'échange de nouvelles familiales et l'accès à des moyens de communication ;
- **réunir les familles** conformément au principe de l'unité familiale.

Ces activités s'accompagnent d'une forte dimension psycho-sociale pour soutenir au mieux les familles confrontées à l'incertitude du sort de leurs proches ou au poids de leur responsabilité pour assurer le devenir des proches et leur permettre de les rejoindre une fois les contacts renoués².

L'année 2022 a été celle de la poursuite du **déploiement de notre stratégie nationale**, adoptée par le Conseil d'administration pour la période 2020-2025, avec comme objectif principal de rendre accessible la mission de rétablissement des liens familiaux sur l'ensemble du territoire français et d'assurer une qualité de service optimale.

1/ Les statuts de la Croix-Rouge française précisent en leur article 1 – Objet « [...] Dans le respect des Principes fondamentaux rappelés en préambule et dans le cadre des statuts du Mouvement international, des conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, des résolutions des réunions statutaires du Mouvement et de l'assemblée générale de la Fédération, la Croix-Rouge française s'engage à : [...] > Exercer une mission de rétablissement des liens familiaux afin de maintenir ou de rétablir les liens entre les membres d'une famille et de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues, lorsqu'un conflit, une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, ou toute autre situation ayant une incidence sur le plan humanitaire, vient rompre les liens familiaux. »

La loi n° 2016-1919 du 29 décembre 2016 relative à l'exercice, par la Croix-Rouge française, de sa mission statutaire de rétablissement des liens familiaux favorise également la mise en œuvre de sa mission et réaffirme l'intérêt général de celle-ci.

2/ Un article publié dans un journal de santé publique illustre, à travers des cas de RLF suivis par la Croix-Rouge australienne, les effets de la séparation sur des réfugiés : *Understanding the effects of being separated from family on refugees in Australia: a qualitative study*, *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 2022.



Cette stratégie nationale décline la stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux du Mouvement³.

La Croix-Rouge française, membre de la Plateforme de haut niveau sur le rétablissement des liens familiaux et du groupe de mise en œuvre de la stratégie RLF mondiale, a participé aux réflexions du Mouvement en octobre 2022 sur l'état d'avancement de la stratégie. Des initiatives inspirantes pour notre service ont pu être partagées, en particulier la participation des personnes affectées au développement des services et les réponses possibles dans les contextes d'exception.

Deux résolutions ont aussi été adoptées par le Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge les 22 et 23 juin 2022 en lien avec le RLF. La première crée la médaille du Mouvement destinée à récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine du RLF, et lui donne le nom de « Médaille du Mouvement pour les liens familiaux » qui sera décernée lors du prochain Conseil des délégués en 2024⁴. La seconde entend mieux protéger les données humanitaires en appelant les composantes du Mouvement à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires et les États à respecter et protéger les données détenues par les organisations humanitaires⁵.

3/ Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

4/ Le pouvoir de l'humanité, Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 22-23 juin 2022, Genève, Médaille du Mouvement pour les liens familiaux, Résolution 4, CD/22/R4.

5/ Résolution 12 La protection des données humanitaires, CD/22/R12.

Une mission organisée autour de trois programmes

Afin de mieux refléter l'ensemble des dimensions du rétablissement des liens familiaux, notre service central intégré au sein de la Direction de l'éducation, de la prévention et des liens familiaux, s'est organisé selon trois programmes, chacun sous la responsabilité d'une coordinatrice : **les recherches** de personnes disparues ou séparées et le maintien du lien, **les réunifications familiales** et **les opérations** pour mener ces activités en lien avec le réseau de volontaires du rétablissement des liens familiaux sur l'ensemble du territoire.

- **Les recherches** : 8 officiers de recherches, 2 officiers en charge des nouvelles demandes, une coordinatrice.
- **Les réunifications familiales** : 4 juristes, une chargée de mission, une coordinatrice.
- **Les opérations** : 4 chargées de mission, une coordinatrice.

FAIRE SAVOIR : LA PROMOTION DES SERVICES RLF

Pour illustrer notre activité, son histoire et l'engagement des volontaires au service du rétablissement des liens familiaux, une vidéo particulièrement émouvante a été produite cette année. Retrouvez-la sur le site de la Croix-Rouge française.



<https://www.croix-rouge.fr/retablissement-des-liens-familiaux>

Une mobilisation sur de nombreux fronts



Le conflit armé en Ukraine

Le 24 février 2022 marque le début du conflit armé international entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Ce conflit entraîne une des plus graves crises de déplacement du XXI^e siècle sur le continent européen⁶. Des millions de personnes sont contraintes de prendre le chemin de l'exil, se déplaçant à l'intérieur de leur propre pays ou franchissant les frontières internationales. À ce jour, près de 8 millions de personnes, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées, sont réfugiées. En France, ce sont plus de 100 000 personnes qui bénéficient du statut de la protection temporaire. Afin de répondre rapidement aux besoins humanitaires, la Croix-Rouge française a activé une cellule de crise intégrant notamment notre service de rétablissement des liens familiaux.

Dès le début de la crise, les équipes RLF du service central et des bureaux en région ont été mobilisés auprès des réfugiés ukrainiens et autres ressortissants touchés par le conflit en Ukraine. En renfort, deux nouvelles salariées ont été recrutées en avril 2022 comme chargées de mission en réponse à la crise ukrainienne. Afin d'évaluer et de répondre aux besoins RLF des personnes ayant fui l'Ukraine, **des actions de sensibilisation sur notre mission et de prévention des séparations** ont été menées auprès des acteurs étatiques, administratifs, associatifs et des personnes arrivées d'Ukraine **dans plus de 40 dispositifs d'accueil** sur l'ensemble du territoire hexagonal.

Des activités de prévention des ruptures de contact et de maintien du lien familial ont également été mises en place par les bureaux RLF en région. Nos outils de communication traduits en ukrainien et en russe, sur lesquels figurent des messages de prévention ainsi que les coordonnées des bureaux régionaux RLF et des Sociétés nationales, ont été largement diffusés. **Des moyens de télécommunication** ont aussi été mis à disposition **dans les principales zones de transit à Lyon, à Strasbourg et à Paris**. En outre, 19 permanences hebdomadaires ont été organisées au sein de l'une des plus importantes zones de transit en Île-de-France, à Porte de Versailles puis à Porte de la Villette. Grâce à l'organisation de ces permanences et des déplacements dans les multiples dispositifs en région, 245 kits de télécommunication, comprenant des cartes sim, des chargeurs et des batteries externes, ont pu être distribués aux personnes afin de maintenir le lien familial.

L'Agence centrale de recherches du CICR a ouvert un nouveau Bureau dédié à la crise ukrainienne afin d'aider, en coordination avec les délégations du CICR et les Sociétés nationales, les familles qui ont été séparées à retrouver leurs proches. Des points réguliers ont été organisés avec les bureaux régionaux RLF pour les sensibiliser aux spécificités de la crise ukrainienne et les former à l'utilisation des outils de recherche spécifiques. Ainsi, les demandes de recherche reçues par notre service ont pu être traitées et instruites en priorité. Bien que le réseau de télécommunication n'ait pas été fortement endommagé en Ukraine, **84 dossiers de demandes de recherches** ont été ouverts en France. Au total, 3 personnes ont finalement pu être identifiées dont deux prisonniers de guerre. Notre service a également pu organiser le rapatriement d'une urne funéraire d'un réfugié ukrainien en France vers sa famille en Ukraine.

Notre intervention dans le cadre de la crise ukrainienne nous a permis de commencer une réflexion sur la modélisation du rétablissement des liens familiaux en situation d'exception, tant sur nos procédures internes, que sur nos formations ou encore nos besoins en équipement.

6/ Article of the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) <https://unocha.exposure.co/7-reasons-why-the-world-must-keep-supporting-ukraine>





La continuité du service malgré une cyberattaque de nos outils

Courant janvier 2022, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) révélait l'existence d'une cyberattaque, particulièrement sophistiquée contre une organisation humanitaire internationale⁷, visant les applicatifs d'une soixantaine de services RLF dont le nôtre. Du jour au lendemain, nos outils métier hébergés par l'intermédiaire du CICR n'ont plus été accessibles (base de données de gestion des cas *Family Links Answers*, *Trace The Face*, messagerie sécurisée d'échanges des cas individuels, plateforme interne d'information du Mouvement). Face à cette situation inédite, une cellule interdirectionnelle⁸ de la Croix-Rouge française s'est mobilisée pour coordonner notre réponse et satisfaire nos obligations tant juridiques que morales vis-à-vis des autorités et des personnes accompagnées afin de les prévenir rapidement. Des actions d'information collectives par l'envoi de SMS, une ligne téléphonique dédiée - finalement peu sollicitée - et des échanges individuels avec nos requérants ont été conduits, mobilisant particulièrement les équipes.

Nous avons fait le choix, en lien avec les bureaux régionaux RLF, de poursuivre notre activité opérationnelle et de continuer à mener les entretiens. C'est seulement en milieu d'année que nous avons pu récupérer l'intégralité de nos outils dont la cybersécurité a été fortement renforcée.

L'accueil des rescapés de l'Ocean Viking

L'Ocean Viking, navire de recherche et de sauvetage affrété par SOS Méditerranée en partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a secouru 234 personnes, dont 44 mineurs non accompagnés en détresse à bord de 6 embarcations en Méditerranée centrale entre le 22 et le 26 octobre 2022. Après plusieurs semaines de blocage du processus de débarquement, l'Ocean Viking a finalement été autorisé à débarquer dans le port militaire de Toulon le 10 novembre 2022 et le débarquement des personnes à bord a pu être réalisé le lendemain. Adultes et familles ont été transférés dans un centre géré par la Protection Civile et situé sur la presqu'île de Giens, transformée en zone d'attente internationale temporaire. Ils étaient privés de leur liberté, le temps d'examiner leur admission sur le territoire français au titre de l'asile. Les mineurs non accompagnés ont quant à eux été pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance au sein d'un hôtel à Toulon.

Grâce à un projet pilote du réseau mondial RLF en faveur des personnes migrantes secourues en mer, démarré en juin 2022 **pour prévenir les pertes de contact et rétablir les liens familiaux**, 174 messages courts (salamats) avaient pu être collectés à bord de l'Ocean Viking et distribués



aux familles des personnes secourues dans 30 pays, par différentes Sociétés nationales et délégations du CICR. Un travail d'identification des besoins RLF a pu être mené à bord et la réponse RLF de la Croix-Rouge française a pu s'inscrire dans **la continuité de ces actions**, ayant reçu en amont 22 alertes sur des situations nécessitant une intervention de notre service.

Pour s'assurer que les besoins RLF de l'ensemble des personnes accueillies au débarquement étaient couverts, la Croix-Rouge française a rapidement déployé des équipes RLF mixtes. Composées de salariés du service central et de volontaires du bureau RLF de la région Provence -Alpes-Côte d'Azur et Corse, les équipes ont mis en œuvre **une réponse RLF dans la zone d'attente internationale** dès le 11 novembre.

Elle était complètement intégrée aux activités de la délégation territoriale du Var, en charge du soutien humanitaire sous forme de prise en charge médicale et de distribution de vêtements. Le dispositif mis en place étant temporaire, les opérations ont été prioritairement orientées vers des actions de **prévention des ruptures de contacts** et de **maintien du lien familial** ainsi que d'**identification des personnes séparées** de leurs proches.

Les équipes ont ainsi pu baliser une zone RLF dédiée au sein de la zone d'attente pour proposer aux personnes secourues, appels téléphoniques, connectivité internet, enregistrement préventif « je suis vivant » et la gestion des cas individuels identifiés à bord, tout en assurant le suivi des personnes évacuées pour raisons sanitaires, transférées dans d'autres centres ou renvoyées dans les pays de départ.

Des actions de prévention de ruptures de contacts et de sensibilisation des acteurs associatifs, institutionnels présents ainsi que des autorités ont été déployées afin de **limiter au maximum les séparations secondaires** et assurer le suivi des personnes après leur départ de la zone d'attente. Des actions de sensibilisation ont également pu être réalisées par nos équipes sur le lieu d'hébergement des mineurs non accompagnés en lien avec les services de l'Aide

Sociale à l'Enfance. Les enfants se sont vus proposer l'échange de nouvelles familiales et la possibilité d'ouvrir une demande de recherches.

Sur la zone d'attente, entre le 11 et le 18 novembre, en plus de la mise en place d'une connectivité internet, 625 appels ont pu être passés, 72 personnes ont choisi de s'enregistrer de manière préventive sur nos bases de données et 6 salamats ont été récoltés. 1 demande de recherches, 1 Message Croix-Rouge et 6 enregistrements préventifs ont été effectués auprès des enfants non accompagnés entre le 22 et le 25 novembre.

L'opération RLF mise en place par la Croix-Rouge française en réponse à cette situation d'exception a été un bel exemple de **coopération** entre les services RLF du Mouvement et a permis d'apporter une **réponse concrète** à la détresse psychologique des personnes secourues. Cette opération nous a permis d'alimenter le travail en cours sur la **structuration de notre réponse** aux situations d'exception qui sera poursuivi en 2023.



La façon dont vous nous avez soutenus dans les moments difficiles nous a encouragés, ne nous a pas laissés ressentir l'absence de notre famille, cette chose ne sera jamais oubliée. »

« Je tiens à vous remercier car si j'ai vu l'humanité dans le monde, je n'ai vu que la Croix-Rouge. »

« Merci pour tout ce que vous [avez] fait pour que l'on parle à notre famille, votre cœur est doux.



7/ Les données de plus de 500 000 personnes vulnérables ont été piratées lors d'une cyberattaque contre le réseau Croix-Rouge/Croissant-Rouge, 19 janvier 2022 : <https://www.icrc.org/fr/document/cyberattaque-donnees-500-000-personnes-vulnerables-pirates>
8/ Elle comprenait les directions des Affaires juridiques dont la déléguée à la protection des données personnelles, l'Audit, contrôle interne et qualité, la Communication et les Partenariats privés.

Nos chiffres clefs et les tendances générales



Les besoins de clarifier le sort des personnes disparues restent importants en 2022 compte tenu des risques accrus de séparations ou de naufrages sur les routes migratoires maritimes, en particulier celles de la Méditerranée centrale, en direction de l'Espagne et la route orientale vers la Grèce. Le conflit armé en Ukraine, la situation en Afghanistan ou la crise du Tigré en Éthiopie ont aussi entraîné des séparations ou disparitions de familles dont nous avons pu

être saisies. D'autres cas de rétablissement des liens familiaux sont liés aux séparations sur les routes de l'exil, les déplacements des populations à l'échelle de la planète atteignant un nouveau record en 2022 avec un total de 110 millions de personnes déracinées selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ⁹.

9/ Le HCR appelle à une mobilisation collective face au déplacement forcé qui a atteint un niveau record en 2022, communiqué du 14 juin 2023

En bref

3 328 dossiers de recherches de personnes disparues traités.

23,7 % de mineurs non accompagnés à la recherche de leurs familles.

57,8 % des dossiers résolus et le sort de la personne clarifié.

766 personnes dont le sort a été clarifié.

207 messages Croix-Rouge à caractère familial échangés.

4 973 appels environ émis vers l'étranger par les personnes dans les zones de campement et de privation de liberté ¹⁰.

910 photos publiées sur *Trace The Face*.

74 familles accompagnées dans leur demande de réunification familiale en France.

42 personnes rejoignant leurs proches grâce à notre soutien.

10/ Ce nombre inclut les appels passés dans la zone d'attente d'Hyères par les rescapés de l'Ocean Viking.

Chaque jour en 2022

- **4** nouveaux bénéficiaires créés
- **3** dossiers de recherches clôturés
- **5** nouvelles demandes de rétablissement des liens reçues par le réseau et le service central

Rechercher ses proches

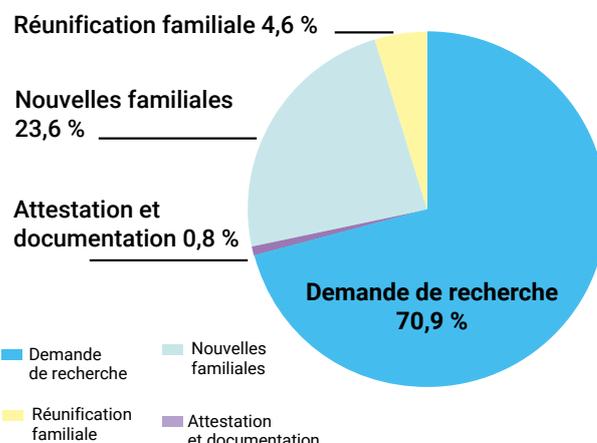


La recherche de proches disparus ou séparés représentait en 2022 l'essentiel de l'activité menée par le service de rétablissement des liens familiaux, comme l'illustre la figure 1. Les autres activités sont celles du maintien du lien, la remise de pièces officielles, essentiellement des attestations de détention¹¹ et la réunification familiale.

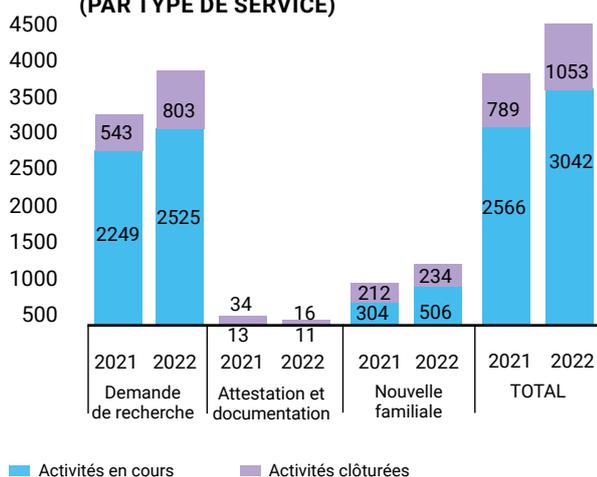
L'année a de nouveau été marquée par une augmentation du nombre de dossiers de demandes de recherches traités, soit **3 328 dossiers** (contre 2 792 en 2021, + 19 %). Le nombre de nouvelles demandes de recherches est en légère baisse, laquelle peut s'expliquer par le ralentissement de l'activité due à la cyberattaque, soit **844 nouveaux cas** (contre 1 036 en 2021, - 19 %)¹².

Les figures 2 et 3 mettent en évidence la répartition des dossiers selon le type de service et les nouvelles demandes selon l'objet du service.

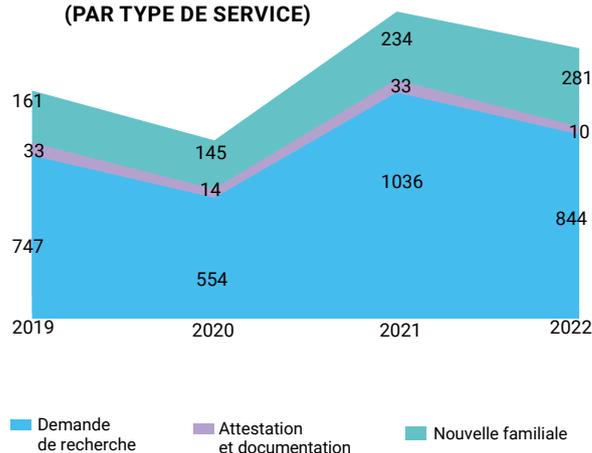
1 NOUVELLES ACTIVITÉS OUVERTES (PAR TYPE DE SERVICE) EN 2022



2 ÉVOLUTION DES DOSSIERS TRAITÉS (PAR TYPE DE SERVICE)



3 ÉVOLUTION DES NOUVELLES ACTIVITÉS OUVERTES (PAR TYPE DE SERVICE)



Comme les années précédentes, les personnes recherchées - autrement dit les bénéficiaires - sont pour l'immense majorité à l'étranger.

Ainsi **87 % de nos dossiers sont sortants**, c'est-à-dire que les dossiers concernent des demandeurs en France pour des recherches menées à l'étranger via le Mouvement (figure 4).

4 RÉPARTITION DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES : EN FRANCE / À L'ÉTRANGER



11/ Ces documents peuvent être remis à des personnes anciennement détenues à l'étranger, visitées et enregistrées par le CICR afin de faire valoir leurs droits au titre de l'asile ou pour d'autres démarches administratives. En 2022, elles ont été adressées à des personnes originaires du Sri-Lanka et d'Irak.
 12/ Un dossier traité correspond aux activités en cours dans notre applicatif (demande de recherches, clôture d'une recherche lorsque la personne a été localisée, est non localisée, décédée ou la demande de recherches a été annulée).



Le top 5 des pays destinataires de nos demandes de recherches était constitué de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Libye et de la Turquie.

5 CARTE DES PRINCIPAUX PAYS DESTINATAIRES DES DEMANDES DE RECHERCHES

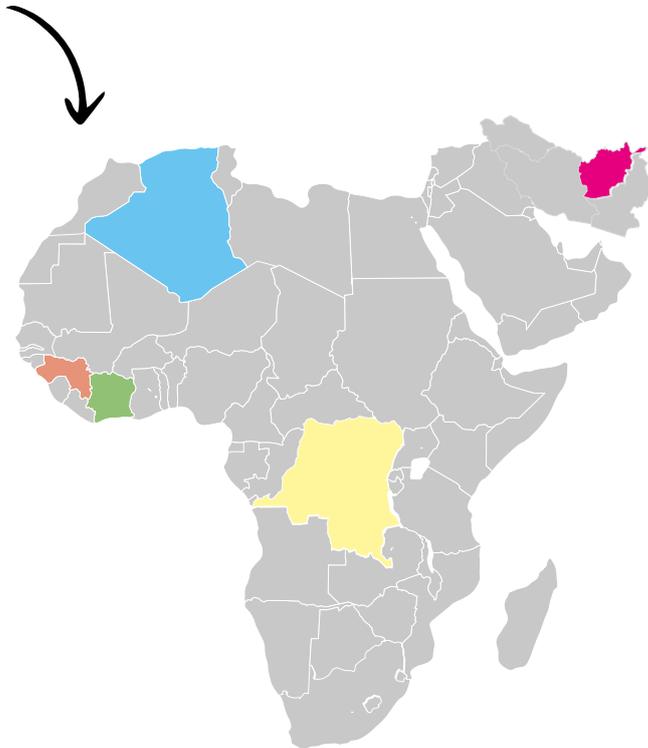
- Espagne
- Italie
- Allemagne
- Libye
- Turquie



Les personnes recherchées étaient quant à elles principalement originaires d'Afghanistan, de Guinée, de Côte d'Ivoire, d'Algérie et de République démocratique du Congo.

6 CARTE DES PRINCIPAUX PAYS DES PERSONNES RECHERCHÉES

- Afghanistan
- Guinée
- Côte d'Ivoire
- Algérie
- République démocratique du Congo



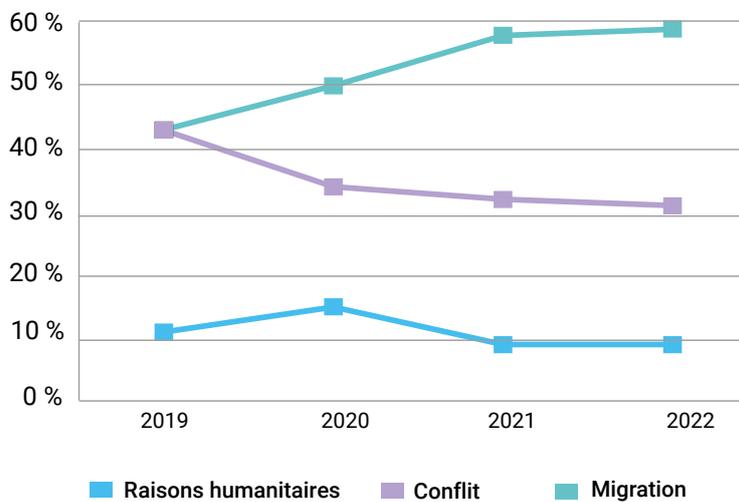
Les demandes de recherches nous parvenant (**13 % de demandes entrantes**) provenaient principalement de Belgique, du Royaume-Uni et d'Allemagne pour des recherches de membres de famille, possiblement en France, suite à un parcours migratoire.

Pour l'échange de nouvelles familiales, les messages Croix-Rouge ont principalement été transmis à nos homologues en Syrie, Éthiopie,

Côte d'Ivoire, Irak et Soudan pour être remis aux proches.

La principale cause de séparation reste **la migration dans 58,3 % des cas traités**, la perte de contact survenant lors de la fuite du pays ou sur les routes de l'exil, **les séparations liées directement à un conflit représentant quant à elles 32,2 % de l'ensemble des cas** (figure 7).

7 ÉVOLUTION DES CONTEXTES DES BÉNÉFICIAIRES CRÉÉS



La résolution des cas de recherche



Retrouver des personnes séparées ou disparues implique de recueillir le récit de la famille avec la plus grande précision pour établir les pistes de recherches possibles et les pays destinataires de la recherche : les circonstances de la séparation, le lieu où les proches ont été vus pour la dernière fois, les personnes les accompagnant ou encore les tentatives de la famille pour les retrouver auprès des communautés ou sur les réseaux sociaux.

Des premières pistes de recherches sont explorées en interrogeant notre base de données de gestion des cas individuels. Les administrations, collectivités, établissements publics administratifs dont l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) sont aussi sollicités pour identifier dans leurs systèmes d'information les proches recherchés, comme la loi nous le permet¹³. Des partenaires accompagnant les personnes migrantes, adultes et enfants non accompagnés, peuvent aussi être contactés pour retrouver les membres de leur famille dont on présume la présence en France.

13 / Loi n° 2016-1919 du 29 décembre 2016 relative à l'exercice, par la Croix-Rouge française, de sa mission statutaire de rétablissement des liens familiaux. L'OFPRA a ainsi été sollicité dans le cadre de 1 485 recherches en 2022 (contre 1 266 en 2021).

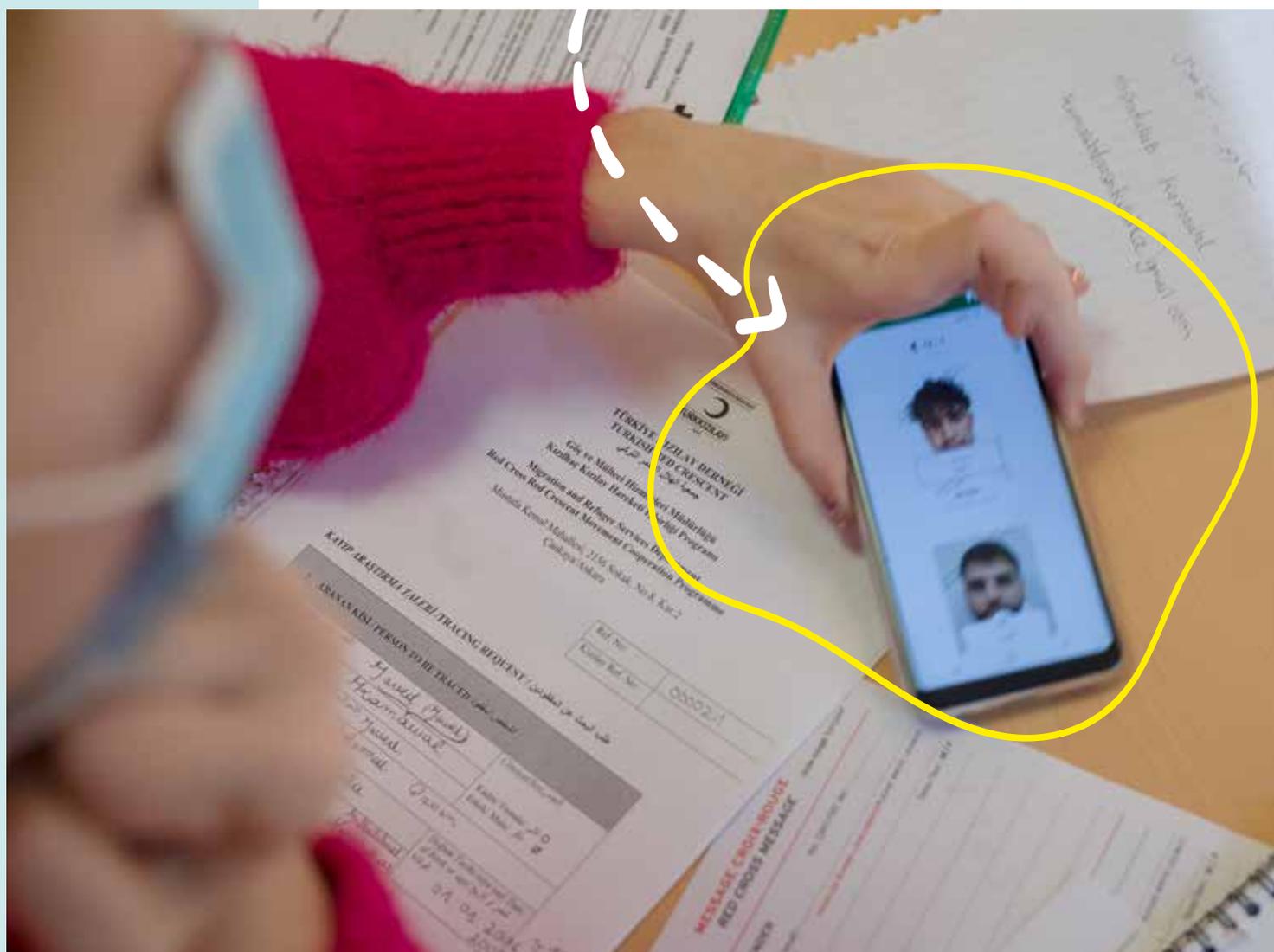
Parmi les outils de recherche à notre disposition, la galerie de photos en ligne du Mouvement, **Trace The Face**, aide les personnes à retrouver leurs proches. En 2022, ce sont 910 photos de membres de familles à la recherche de leurs proches qui ont été publiées par la Croix-Rouge française¹⁴. Deux familles, l'une au Bostwana, l'autre en Afrique du Sud, ont ainsi pu être remises en contact avec leurs proches présents en France.

Enfin, selon les circonstances de la séparation ou de la disparition, la demande de recherches est transmise aux Sociétés nationales sœurs et délégations du CICR qui agiront pour retrouver les familles.

Dans **57,8 % de nos cas, les dossiers ont été résolus**, ce taux incluant la clarification du sort des personnes, soit par l'action du Mouvement, soit par la personne elle-même que nous avons conseillée et accompagnée.

Ce sont ainsi 766 personnes en 2022 dont le sort a pu être clarifié, dont 731 retrouvées vivantes, et incluant les accompagnants.

14 / Ce nombre comprend la nouvelle publication des photos suite à la cyberattaque ainsi que 200 nouvelles photos mises en ligne.



Le projet « Migrants disparus » et les naufrages



Au cours des dernières décennies, les routes migratoires de l'Atlantique et de la Méditerranée sont devenues parmi les plus meurtrières au monde.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a ainsi comptabilisé **27 047 migrants disparus** en Méditerranée depuis 2014, dont près de 10 % sur la seule année 2022¹⁵. Notons que ce chiffre vertigineux est largement sous-estimé lorsqu'on connaît les défis inhérents à la collecte de données, en particulier dans les cas où des personnes sont perdues en mer ou des naufrages se produisent sans survivant.

Face à cette tragédie humanitaire, le réseau mondial RLF s'efforce de développer un nouveau modèle d'action pour améliorer l'identification des morts et des disparus qui n'arrivent pas à destination. C'est dans ce contexte que la Croix-Rouge espagnole a lancé en mars 2021 le **projet « Migrants disparus »**, avec le soutien de la délégation CICR de Paris et du ministère de la Justice espagnol. D'abord déployée en phase pilote aux Canaries, cette initiative a ensuite essaimé sur le territoire et couvre désormais deux autres régions espagnoles (Levante, Sur).

L'objectif de ce projet est de **clarifier le sort des personnes migrantes qui ont disparu sur la route migratoire vers l'Espagne en apportant une réponse aux familles** qui sont sans nouvelles de leurs proches suite à une traversée de la mer Méditerranée. La Croix-Rouge espagnole n'attend pas d'être saisie par des proches pour collecter des demandes

de recherches mais innove en partant de l'événement : arrivée d'un bateau mais des personnes ont disparu ; bateau secouru mais des personnes sont manquantes ; naufrage présumé.

Elle collecte les informations auprès des autorités, des partenaires ou acteurs locaux, interroge les personnes rescapées, effectue des recherches sur les réseaux sociaux, communique avec les familles des personnes qui ont embarqué afin de recouper un maximum de renseignements et finalement apporter une réponse à ces familles. Dans de nombreux cas, il s'agira d'**une réponse partielle**, c'est-à-dire d'une réponse qui indique une forte probabilité de décès en mer, bien qu'il n'y en ait pas la preuve matérielle.

L'équipe recherches de la Croix-Rouge française a commencé à recevoir en 2022 les premiers rapports de réponse partielle en lien avec des événements de naufrages. Il convient donc de communiquer cette réponse partielle aux familles. **L'accompagnement psychosocial du processus de deuil** est un élément central. Les informations obtenues sont de préférence transmises aux familles accompagnées lors d'entretiens physiques durant lesquels nous apportons le soutien émotionnel nécessaire. Un appui peut parfois être également fourni en cas de corps retrouvés, afin d'aider les familles dans les démarches administratives et légales pour l'identification de leur proche décédé.

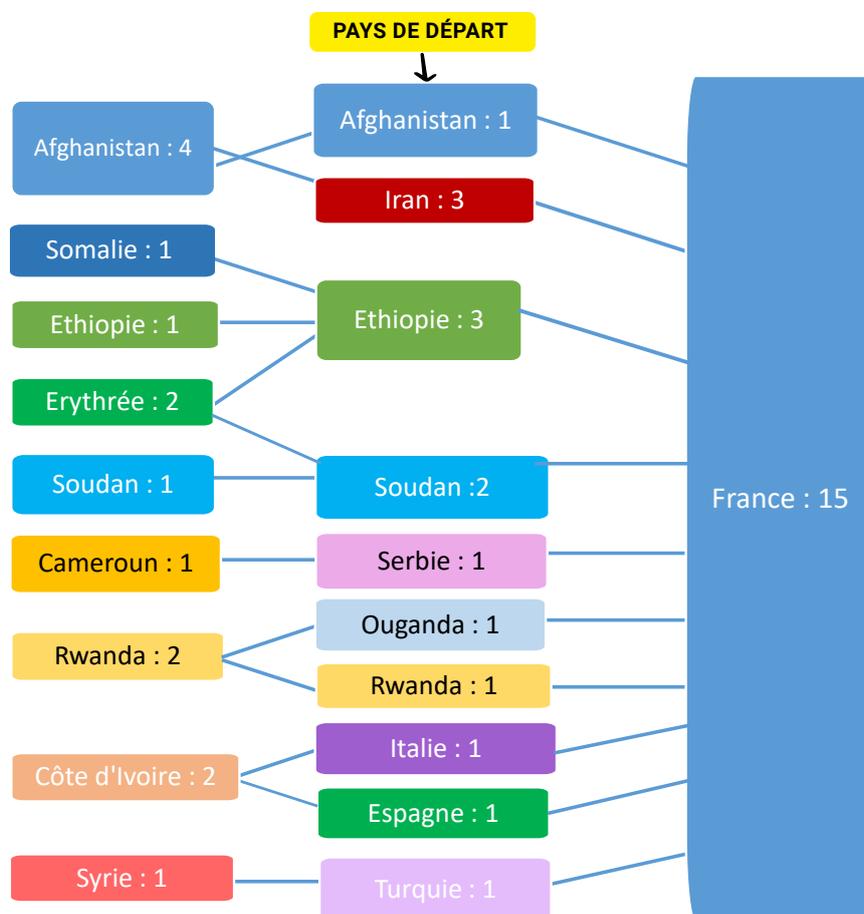
15/ <https://missingmigrants.iom.int/fr>

Le droit de vivre en famille



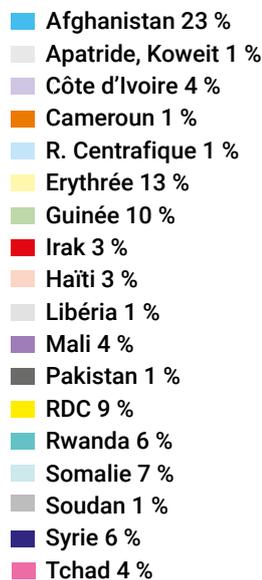
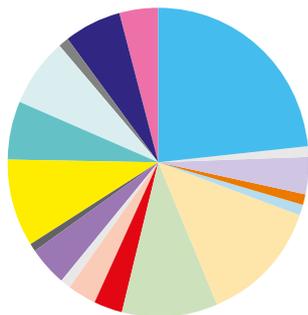
L'année 2022 marque une nette progression des accompagnements auprès des familles souhaitant faire venir leurs proches dans le cadre principalement de **la réunification familiale**. Grâce aux deux projets européens financés par l'Union européenne, *Safe* et *Repair*, le programme de réunification familiale a pu étoffer son équipe présente à chaque étape de la procédure. Elle a fourni un appui juridique complet aux familles en les aidant dès les premières démarches de demande de visa long séjour, les éventuels recours administratifs en cas de refus de visa ainsi que pour les multiples prises de rendez-vous en ambassade et les préparatifs logistiques pour le départ du pays dans des contextes géopolitiques souvent très complexes (figure 8).

8 NATIONALITÉ ET PARCOURS DES PERSONNES REJOIGNANTES EN 2022

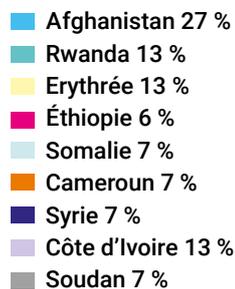
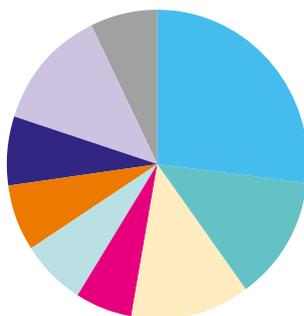


Ce sont ainsi **74 familles qui ont été accompagnées** dans l'ensemble de leurs démarches de réunification familiale et **55 nouvelles demandes de réunification** prises en compte (+ 25 %), sans compter la mission de conseil du programme auprès des familles et leurs intervenants sociaux. **42 membres de familles** ont ainsi pu revivre avec leur famille (14 familles réunies et 15 arrivées) après les traumatismes des persécutions, la fuite, la séparation, les recherches de famille, l'exil puis l'attente. Dans l'écrasante majorité des cas que nous accompagnons, les familles rejoignent leurs proches et retrouvent ainsi le droit de vivre en famille (figures 9 et 10).

9 DOSSIERS RÉUNIFICATION FAMILIALE PAR NATIONALITÉ 2022



10 DOSSIERS ARRIVÉES RÉUNIFICATION FAMILIALE PAR NATIONALITÉ 2022



LA SITUATION DES AFGHANS EN 2022

Depuis la prise de Kaboul en août 2021 par les talibans, le RLF a observé une augmentation des nouvelles demandes concernant des ressortissants afghans qui s'est prolongée en 2022. Ces derniers rencontrent de nombreux obstacles à la réunification familiale, du fait de l'absence de représentation consulaire française dans le pays. Cette situation contraint les familles à se rendre dans un pays limitrophe (le plus souvent au Pakistan ou en Iran) afin de déposer leur demande de visa long séjour, impliquant une logistique conséquente, onéreuse et non sans risque. Par ailleurs, la situation politique ne permet plus de demander un passeport pour les personnes en étant dépourvues. Or sans passeport afghan, les familles ne peuvent pas demander un visa pour séjourner légalement en Iran au Pakistan, et entrent le plus souvent dans ces pays de façon irrégulière, les exposant à de très lourdes amendes, et les empêchant d'obtenir un visa de sortie, même si un visa pour la France leur est accordé. Cette contrainte administrative, qui entrave leur droit effectif à être réunis avec leurs proches, a obligé le programme à suspendre temporairement la prise de nouveaux dossiers pour les ressortissants afghans sans passeport. Cette problématique plus large des visas de sortie est rencontrée pour les personnes étrangères en situation irrégulière dans des pays de transit. Elle rend la procédure de réunification familiale encore davantage complexe.

Le projet REPAIR sur la réunification familiale

Prévu pour une durée de trois ans, le projet européen REPAIR (*REunification Pathways for IntegRation*), a débuté début 2022. Piloté par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) en partenariat avec les Croix-Rouge autrichienne, britannique, française et slovène, ce consortium vise à permettre une réunification familiale sûre et légale vers l'Union européenne en proposant aux familles bénéficiaires un soutien holistique à chaque étape du processus, tout en harmonisant les pratiques en la matière.

LE SUIVI DES CAS INDIVIDUELS ET L'ÉVALUATION DES BESOINS

Chacune des quatre Sociétés nationales augmente son nombre de suivis de cas individuels et renforce son soutien à l'intégration des familles nouvellement arrivées. Dans ce cadre, l'équipe REPAIR au sein de la Croix-Rouge française a identifié les familles qu'elle a accompagnées ces dernières années et a élaboré un questionnaire pour évaluer leurs besoins à partir de l'année 2023. Cette évaluation, permettra de mettre en lumière les réussites, difficultés, et parcours des familles durant toutes les phases de la procédure, jusqu'à l'arrivée des proches en France. Les résultats de celle-ci serviront en outre à élaborer ensuite un plan d'action post-réunification familiale.

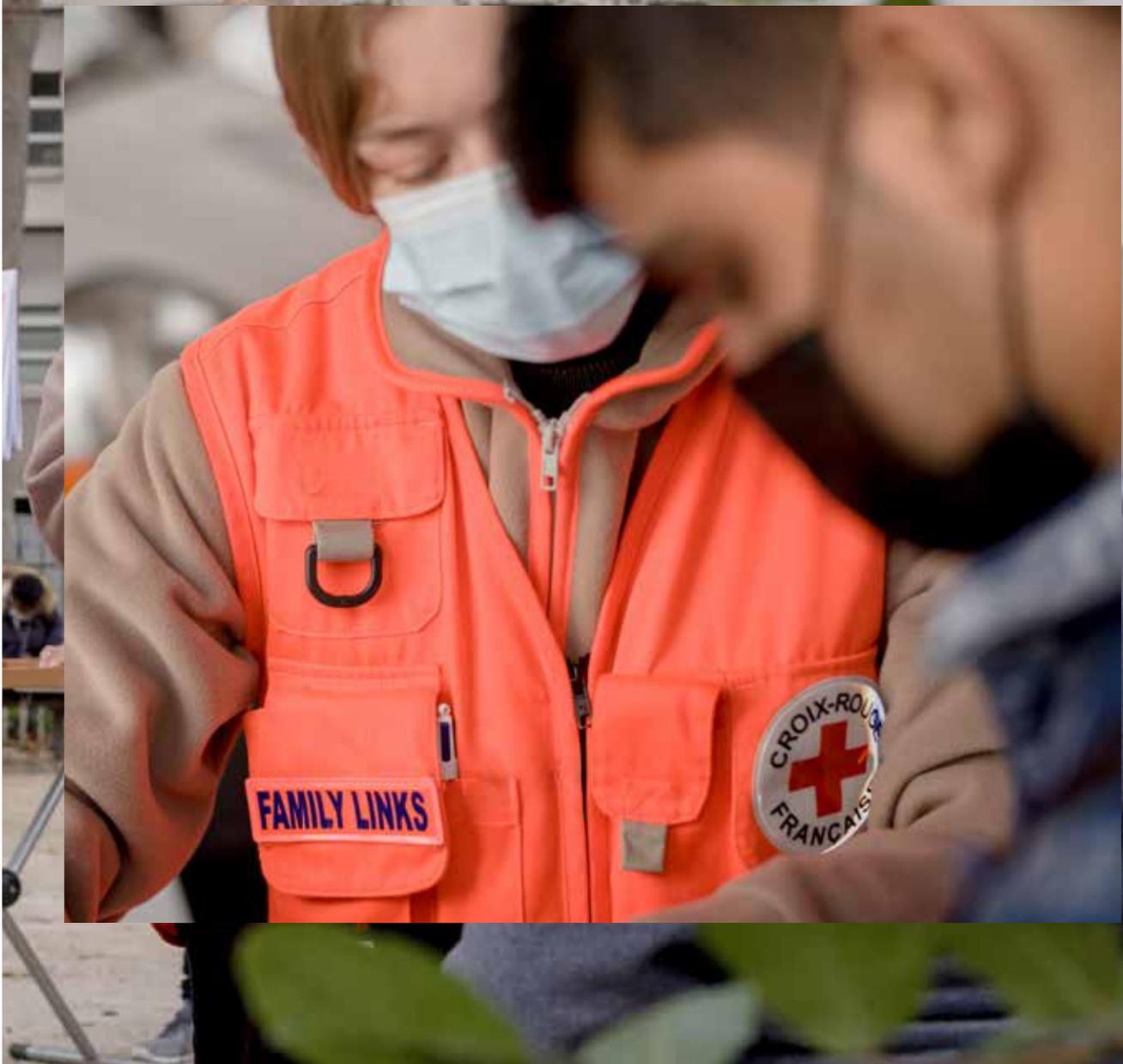
Au total, ce sont **41 dossiers** qui ont intégré le projet sur l'année 2022, **dont 3 dossiers ayant abouti à des retrouvailles en famille la même année**.



LA CARTOGRAPHIE DES COMMUNAUTÉS

De juin à décembre 2022, l'équipe REPAIR de la Croix-Rouge française s'est employée à identifier les personnes et outils ressources au sein des communautés afghanes, congolaises (RDC) et guinéennes, avec l'appui du programme recherches et des bureaux bénévoles. Il s'agit de faire connaître la mission auprès de ces communautés en France et de faciliter les échanges d'informations afin d'être au plus près de leurs besoins pour mieux y répondre. Ce travail conjoint a en outre permis d'engager une réflexion plus générale sur l'approche communautaire et les mécanismes de co-construction de projet avec les communautés ciblées. Cet axe de travail a été collectivement partagé lors de la première visite d'échange REPAIR de novembre, organisée par la Croix-Rouge autrichienne à Vienne. Cette visite fut notamment l'occasion d'observer de plus près le travail partenarial entre la Croix-Rouge autrichienne et les communautés. Elle a nourri les réflexions du consortium sur la co-construction de projets avec les personnes affectées.

Nos opérations





La force de notre réseau

Les bureaux RLF et dispositifs mobiles sont le **premier maillon de la chaîne du rétablissement des liens familiaux**.

En charge de l'accueil et de l'accompagnement des personnes au sein de leur région, les équipes RLF sont en première ligne face à des besoins qui s'amplifient et à la détresse engendrée par la séparation. La part des dossiers prise en charge par les bureaux RLF augmente, passant de 495 nouveaux dossiers en 2021 à **520 en 2022**.

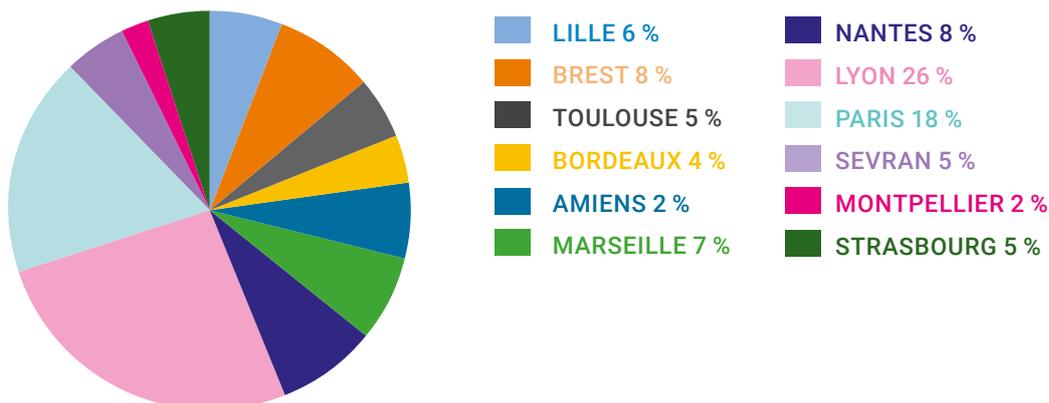
Cette année, nous avons pu renforcer nos capacités opérationnelles grâce à **l'ouverture de 2 bureaux RLF**, permettant ainsi de proposer un accompagnement de proximité dans les régions **Grand-Est et Occitanie**, en intégrant et formant de nouvelles équipes à Strasbourg et Montpellier.

Douze bureaux RLF assurent ainsi l'ensemble des missions RLF sur le territoire en 2022, à travers la réception des nouvelles demandes lors de permanences, la réalisation des entretiens de demandes de recherches pour collecter les informations utiles aux recherches, l'enregistrement des dossiers dans notre base de données, la réalisation des actions de prévention et d'échanges de nouvelles familiales et du soutien à l'accompagnement des personnes ayant déposé une demande de réunification familiale.

Ce sont **70 % des dossiers sortants** qui ont pu être enregistrés à la suite d'un entretien de demande de recherches en provenance des bureaux RLF régionaux et dispositifs mobiles, soit 6 % de plus qu'en 2021.

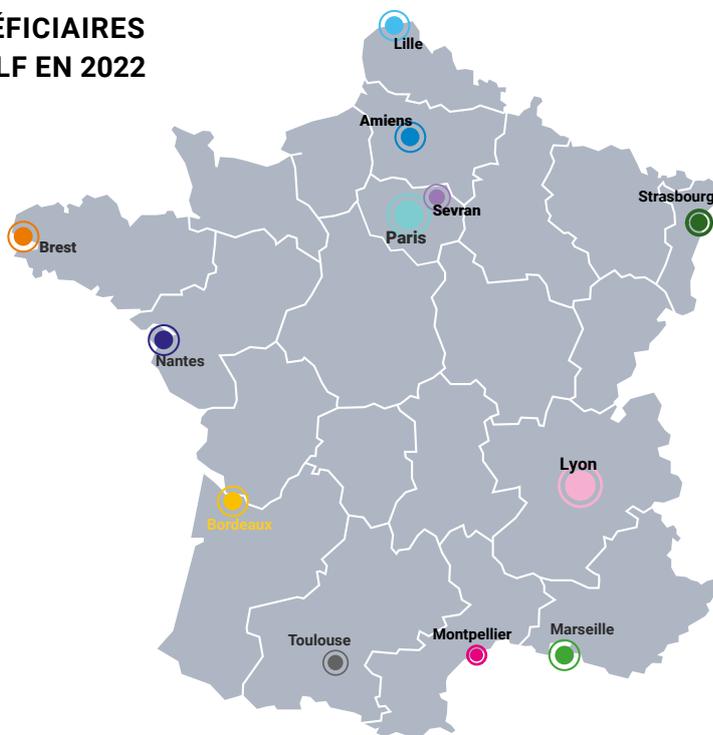
Les équipes RLF reçoivent aussi régulièrement les personnes ayant un dossier en cours d'instruction par le service central. **Ce suivi à la fois administratif et psychosocial** apporte réconfort et soutien aux personnes accompagnées et participe à la **qualité de nos opérations**. Les besoins RLF se concentrent particulièrement **dans les grandes villes françaises**, plus particulièrement à Lyon et Paris ainsi qu'à Brest, Nantes, Aix-en-Provence, Amiens, Lille, Toulouse, Sevrans, Strasbourg, Bordeaux et Montpellier (figure 11).

11 RÉPARTITION DES DOSSIERS SORTANTS CRÉÉS PAR BUREAU RLF EN 2022



12 RÉPARTITION DES ÉNÉFICIAIRES CRÉÉS PAR BUREAU RLF EN 2022

LILLE 32
 BREST 41
 TOULOUSE 26
 BORDEAUX 30
 AMIENS 33
 MARSEILLE 34
 NANTES 40
 LYON 137
 PARIS 93
 SEVRAN 26
 MONTPELLIER 11
 STRASBOURG 26



L'action de nos équipes régionales composées de **130 bénévoles actifs** est coordonnée par le programme opérations du service central. Les nouveaux volontaires ayant rejoint des bureaux RLF sont formés lors d'une **formation initiale de trois jours**, suivie, après plusieurs mois de pratique d'entretien, d'une **formation continue de deux jours sur le soutien psychosocial** des personnes accompagnées. Ce sont au total 78 volontaires qui ont bénéficié de ces formations lors de 3 sessions organisées dans l'année.

Enfin, bon nombre de volontaires se sont **mobilisés en urgence** pour répondre aux situations d'exception, notamment lors de la crise ukrainienne, auprès des rescapés de l'Océan Viking et en soutien aux dispositifs mobiles intervenant auprès des exilés vivant sur les campements. C'est cette **compétence commune** à l'ensemble des volontaires RLF qui constitue notre force et nous permet d'être **réactifs et solidaires** entre les territoires pour apporter le soutien nécessaire aux personnes ayant des besoins RLF.

UNE ÉVALUATION DES BESOINS ET DES CAPACITÉS RLF DANS L'OCÉAN INDIEN



« Être en lien avec sa famille, c'est le premier remède ! »

Le Rétablissement des liens familiaux de la Croix-Rouge française a mené à l'automne 2022 avec le CICR Paris, une mission d'évaluation des besoins et capacités, prévue de longue date, afin d'explorer les possibilités de déployer un dispositif RLF dans l'océan Indien ¹⁶. Organisée avec les directions des opérations internationales et de l'Outre-Mer de la Croix-Rouge française et le Croissant-Rouge comorien, elle s'est concentrée sur trois lieux : **La Réunion, Mayotte et les Comores** pour disposer d'une vue générale des mobilités dans l'archipel regroupant géographiquement les îles de Grande Comore, d'Anjouan, de Mohéli et de Mayotte, cette dernière étant rattachée à la France. **Le premier objectif** était d'évaluer **les besoins de prévention des ruptures de contact, de maintien du lien et de recherches** de personnes disparues à La Réunion et à Mayotte, en interrogeant les circonstances des ruptures de contacts et les moyens disponibles pour les personnes de se retrouver ou de maintenir un lien familial. **Le second objectif** était d'évaluer **les capacités des réponses institutionnelle, associative et communautaire** face à ces besoins afin de proposer un dispositif Croix-Rouge adapté.

L'évaluation s'est intéressée à **deux contextes principaux de séparations des familles**. Le premier concerne les parcours migratoires des personnes originaires de pays tiers, notamment de l'Afrique des Grands Lacs ¹⁶ et des Comores. Le second contexte exploré avait trait aux ruptures de contacts et séparations des familles lors de catastrophes naturelles, La Réunion présentant un risque cyclonique très probable tandis qu'il est qualifié de fort à Mayotte.

Côté français, ce sont plus d'une vingtaine d'acteurs institutionnels, associatifs et réseaux communautaires qui ont été rencontrés. Des actions de sensibilisation des équipes de la Croix-Rouge française et d'autres associations ainsi que des focus groupes ont été menés avec des mineurs et des adultes réunissant au total une cinquantaine de personnes. Côté comorien, une journée d'atelier a réuni, avec l'appui du Croissant-Rouge comorien, plusieurs organisations impliquées sur le sauvetage en mer, l'identification des corps, le recensement des naufrages, la protection des droits de l'enfant, la migration inter-îles et la mobilisation de la jeunesse.

Aux termes de la mission, plusieurs propositions ont été formulées afin de répondre aux besoins identifiés, en intégrant une réponse RLF dans des structures existantes de la Croix-Rouge à La Réunion et à Mayotte, avec un appui de bénévoles. Pour le volet de la gestion des risques de catastrophes, une réflexion s'est initiée pour inclure le RLF dans les actions de préparation et de prévention, mettre à disposition du matériel spécifique, imaginer des modules de formation du RLF en situation d'exception ou encore intégrer le RLF dans les plans de contingence.

16/ Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda.

La coopération et le travail avec des partenaires



Le projet « Mineurs non accompagnés »

Grâce au soutien depuis 2019 de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur, le projet « Mineurs non accompagnés » poursuit son objectif d'améliorer l'accessibilité de l'ensemble des services RLF sur le territoire auprès des jeunes en mettant **l'accent sur la coopération et le travail partenarial** avec les structures de prise en charge des enfants non accompagnés et au sein du Mouvement international.

Le projet « Mineurs non accompagnés » en 4 axes majeurs :

- Rechercher les membres de famille des enfants non accompagnés.
- Promouvoir la mission de rétablissement des liens familiaux.
- Développer la mission de rétablissement des liens familiaux.
- Renforcer la coopération avec les Sociétés nationales du Mouvement Croix-Rouge / Croissant-Rouge.



Le nombre de demandes initiées par des mineurs non accompagnés est en constante augmentation en 2022 et représente près d'un quart des dossiers créés avec **223 nouvelles demandes de recherches** en 2022 (contre 194 en 2021). Cette année, ce sont **75 jeunes qui ont pu rétablir le contact** avec leur famille (contre 62 en 2021) grâce notamment au travail partenarial réalisé sur l'ensemble du territoire.

Durant l'année 2022, les sensibilisations auprès des équipes accompagnantes se sont ainsi poursuivies et des **liens solides se sont tissés avec certains partenaires**, comme le service de mise à l'abri des mineurs à Tours ou le service d'accompagnement des mineurs isolés de l'association Foyer Notre-Dame à Strasbourg. De mars à juin 2022, les dernières **relocalisations de mineurs non accompagnés en provenance de Grèce** ont eu lieu en France et l'équipe du projet a pu sensibiliser les services de protection de l'enfance des départements concernés¹⁷. Plusieurs présentations de l'activité du RLF ont eu lieu dans le cadre des **formations sur l'accès à la procédure d'asile pour les mineurs non accompagnés**, organisées par la DGEF à Rouen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Marseille et Nice. Ces interventions ont permis de faire connaître le RLF à un grand nombre d'acteurs associatifs et institutionnels de ces différents territoires.

¹⁷/ Trois transferts ont été organisés pour un total de 6 nouveaux jeunes accueillis en Meurthe- et-Moselle, dans les Ardennes et en Charente.

Suite à une consultation des volontaires RLF sur les sensibilisations à destination des mineurs non accompagnés, un kit plus adapté a été développé. Composé d'un jeu RLF et d'un projet de film animé réalisé par les jeunes et une dessinatrice, en collaboration avec le CICR Paris, il devrait permettre de mieux répondre aux enjeux d'animation et de mobilisation des jeunes lors de ces temps d'échanges.

- **17** sensibilisations menées à destination des mineurs non accompagnés ;
- **86** sensibilisations menées à destination des équipes accompagnantes ;
- **11** administrateurs *ad hoc* sensibilisés ;
- **28 875** outils de communication diffusés auprès des jeunes et de nos partenaires.



L'année 2022 a également été l'occasion de renforcer notre coopération au sein du Mouvement, en particulier avec **la Croix-Rouge hellénique** lors d'une mission à Athènes en décembre 2022. Divers interlocuteurs ont pu être rencontrés : service RLF, CICR, département de la Coopération internationale, Centre multifonctionnel de la Croix-Rouge hellénique, unités de soutien psychosocial intervenant dans les campements à Lesbos et à Ritsona ainsi que deux foyers accueillant des mineurs non accompagnés. Cette mission répondait à nos d'objectifs d'améliorer la qualité des demandes de recherches adressées à la Croix-Rouge hellénique, notamment à travers les pistes de recherches potentielles, et de mieux appréhender le périmètre d'action du service hellénique RLF, celui du Mouvement et des organisations et administrations impliquées dans la protection de l'enfance. Elle a aussi été l'occasion de partager nos pratiques et outils de communication.

La majorité des demandes de recherches pour des mineurs non accompagnés envoyée par la Croix-Rouge française dans l'Union européenne est à **destination de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne**.

Les demandes de recherches concernant des jeunes transmises à la Croix-Rouge hellénique représentaient 8 % du total de nos dossiers de recherches RLF entre 2019 et 2021.

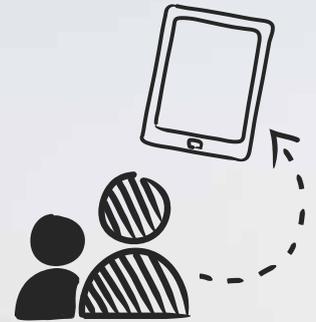


La sensibilisation des acteurs de l'asile

L'équipe du RLF a été mobilisée lors de la journée portes ouvertes de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en septembre 2022 avec la tenue d'un stand durant cette journée, qui fut l'occasion de rencontres avec les agents de l'OFPRA, les professionnels et bénévoles de l'asile autour des activités du RLF.

Ces échanges furent notamment prolongés par une matinée de sensibilisation auprès des officiers de protection pour y exposer les modalités des recherches, les documents du CICR utilisés et les enjeux de la réunification familiale.

Le RLF hors les murs : les dispositifs mobiles



Durant l'année 2022, **des interventions hebdomadaires de maintien des liens familiaux ont été effectuées à Paris**, sous la forme de points fixes en accueil de jour et en rue. Pour compléter ce dispositif en mars 2022, le dispositif SALAM (Soin Accompagnement Liens familiaux et Accueil Mobile) a été créé pour faire de "l'aller vers" en campement, centres d'hébergement d'urgence et autres sites d'accueil pour exilés précaires. Ces dispositifs ont permis une meilleure sensibilisation et maintien du lien auprès de notre public cible et une orientation rapide vers le bureau de rétablissement des liens familiaux de Paris.

Dans les Hauts-de-France à Grande-Synthe et Calais, le Dispositif mobile de soutien aux exilés (DMSE) déploie, outre les volets soins, accueil, écoute, orientation et soutien aux mineurs non accompagnés, un troisième volet d'activités sur les campements du littoral, en proposant des activités de maintien et rétablissement des liens familiaux. Que ce soit en point fixe autour d'une table de chargement pour recharger les batteries des téléphones, ou en aller-vers pour rencontrer le plus de personnes possibles, l'équipe fait de la prévention à la rupture des liens, propose des téléphones ou codes promotionnels pour appeler à l'international, et présente les outils Croix-Rouge de rétablissement du lien familial. Les personnes sont aussi orientées en fonction de leurs besoins vers les services de l'État ou autres acteurs associatifs. L'équipe intervient également au sein d'un accueil de jour à Calais, dans lequel des cabines téléphoniques ont été installées pour offrir plus d'intimité aux personnes lors des appels téléphoniques.

En 2022, sur le Dispositif mobile de soutien aux exilés dans les Hauts-de-France

- 4 110 personnes sensibilisées à la prévention de la rupture des liens
- 3 466 personnes ayant pu joindre leurs proches grâce aux téléphones Libon
- 12 entretiens de recherches menés





Crédits photos : A. Bonnemaïson - CCR - CRF - L. Lung - M. Suprin - L. Witter - L. Juillet - Juillet 2023

SERVICES ADMINISTRATIFS
Campus Croix-Rouge française
21, rue de la Vanne CS 90070
92126 Montrouge Cedex
Tél. : 00 33 (0)1 44 43 11 00
www.croix-rouge.fr

SIÈGE SOCIAL
98, rue Didot 75694 Paris Cedex 14

